



PRÉFÈTE DU GERS

Préfecture
Secrétariat Général
Direction de la Citoyenneté et de la Légallité
Bureau du droit de l'environnement

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE
DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX
SISE À MONCORNEIL GRAZAN**

RÉUNION DU 21 JUIN 2018 À 10 H00

La commission de suivi de l'installation de stockage de déchets non dangereux exploitée par le syndicat mixte Trigone sur le territoire de la commune de Moncorneil-Grazan s'est réunie le jeudi 21 juin à 10h00, à la préfecture du Gers, sous la présidence de Mme Anne LAYBOURNE, Sous-Préfète de Mirande.

Présents :

- . M. Philippe BIRON, DREAL, chef de l'unité interdépartementale 32/65
- . M. Alban FARUYA, DREAL UID 65/32, chef de la subdivision du Gers
- . M. René PAGOTTO, maire de Moncorneil-Grazan,
- . M. Max BALAS, Maire de Tachaires,
- . M. Alain BAUDRY, association Les Amis de la terre
- . Mme Monique MONLEZUN, association UFC Que Choisir,
- . M. Sylvain SCOURZIC, salarié de Trigone,
- . M. Thierry REVEIL, représentant de l'exploitant
- . M. Jean-Christophe VERGNES, directeur général des Services de Trigone
- . Mme Stéphanie PASQUIER, chef du service déchets Trigone
- . M. Eloi ANDREU, chargé d'études et de projets déchets, Trigone

Absents excusés :

- . M. Jacques SERIN, Maire de BETCAVE AGUIN , et son suppléant
- . M. Francis DUPOUEY, représentant de l'exploitant, et son suppléant
- . Mme Josie RABIER association France Nature Environnement et son suppléant
- . Mme Elisabeth BILLHOT, association La Sauvegarde de Moncorneil-Grazan et sa suppléante
- . M. Jean-Pierre SALERS, représentant de l'exploitant et son suppléant

Participaient également à cette commission :

- . Mme Martine BESSAC, directrice de la citoyenneté et de la légalité, Préfecture du Gers
- . M. Frédéric GUERTENER, chef de bureau du droit de l'environnement,

- . Mme Isabelle AMARGER, adjointe au chef de bureau du droit de l'environnement
- . Mme Corinne PEYRUS, bureau du droit de l'environnement

*_*_*_*_*

Mme la Sous-Préfète de Mirande ouvre la séance. Elle rappelle l'ordre du jour : présentation du bilan de surveillance 2017 du site.

En préambule, Mme la Sous-Préfète se félicite de la prise de connaissance du bilan du site plus tôt dans l'année. Elle fait remarquer que depuis la dernière réunion de 2017, on peut noter des améliorations significatives relatives aux nuisances et aux odeurs. Elle rappelle que des échanges avaient été engagés sur le traitement des lixiviats et la végétalisation du site.

Mme la Sous-Préfète ajoute qu'un point sera fait (en question diverse) sur le suivi des anciennes décharges (saisine des Amis de la Terre). A ce sujet, elle remercie la DREAL pour le travail effectué.

M. ANDREU présente le rapport annuel 2017 (transmis préalablement aux membres) par diaporama :

- présentation du site et activités post-exploitation : site d'enfouissement exploité jusqu'au 31 décembre 2014, stockage et broyage des déchets verts, transport des lixiviats.
- bilan de l'exploitation : les différentes phases de 1987 à 2014
- réhabilitation du site en 2015
- suivi environnemental post-exploitation encadré par l'arrêté du 28 juin 2016 : biogaz, lixiviats, eaux pluviales, eaux souterraines, bilan hydrique
- points particuliers : problématique des odeurs (travaux pour optimiser le captage du biogaz et limiter les nuisances olfactives) et note d'information pour la mise en place d'un traitement temporaire in situ des lixiviats.

Questions soulevées :

M. BALAS demande si l'écoulement en aval est parfaitement maîtrisé : le ruisseau passe dans le village de Tachaires et l'eau de surface n'est pas très nette.

Mme PASQUIER répond que, lors de l'analyse qualitative des rejets, aucune anomalie de fonctionnement n'a été détectée.

Mme la Sous-Préfète demande si des débordements ont été constatés au moment des épisodes pluvieux.

M. BALAS confirme qu'il a été remarqué que visiblement l'eau de surface avait été impactée lors des forts épisodes pluvieux. Il ajoute que dans ce lieu, il n'y a pas d'autre perturbateur que le site de déchets.

M. VERGNES répond que la couleur de l'eau peut venir du lessivage des terrains mais qu'il n'y a pas eu de rejet direct de lixiviats dans le milieu naturel.

Mme la Sous-Préfète demande si les bassins sont pleins.

M. VERGNES répond que les bassins ne sont pas à 100 % de leur capacité et qu'ils sont maîtrisés. Du fait de la situation pluviométrique, à ce jour, le volume de lixiviats générés est équivalent au volume total de l'an dernier. Il ajoute qu'en raison de la forte pluviométrie en 2018 (500 mm à ce jour) et pour éviter que les lixiviats génèrent un trafic important de camions vers Pavie, la solution d'un traitement sur le site de Moncorneil a été retenue. Une unité mobile avec osmose inverse a été mise en place mi-mars, pour gérer la situation et traiter temporairement les lixiviats in situ ; seuls 1 700 m³ ont été dirigés vers le site de Pavie.

Mme PASQUIER précise que 3 000 m³ ont déjà été traités par l'osmose inverse (vidange du gros bassin) et

qu'une demande est en cours auprès de la DREAL pour traiter un volume de 2 000 m³ supplémentaires avec cette unité.

M. BALAS dit qu'il va pouvoir rassurer les riverains.

Mme la Sous-préfète demande si ce traitement in situ se substitue à une évacuation.

M. VERGNES répond qu'il ne peut pas y avoir substitution complète car pour 1 m³ traités, 2/3 sont rejetés et 1/3 est retenu puis collecté.

Mme la Sous-Préfète fait remarquer que le trafic de camions a dû ainsi diminuer puisqu'il n'y a pas pour l'instant d'évacuation de lixiviats.

M. BALAS n'a pas noté de baisse de trafic : la benne de déchets verts passe le vendredi.

Mme MONLEZUN demande pourquoi certains paramètres ne sont pas mesurés (tels nickel, plomb) sur les tableaux de suivi des eaux superficielles et souterraines.

Mme PASQUIER répond que la recherche est faite pour l'ensemble des paramètres mais si on se trouve en-dessous du seuil de quantification, la case du tableau d'analyses est laissée vide.

M. FARUYA ajoute que selon les termes de l'arrêté préfectoral, pour les eaux souterraines, certains paramètres ne sont cherchés qu'une fois par an.

M. BAUDRY demande si les eaux météorites ont lessivé les déchets et s'il existe une simulation de l'épuisement de la pollution dans le cadre du plan régional.

M. VERGNES répond que la réhabilitation du site a induit une baisse des lixiviats de 1 200 m³. En 2017, 3 500 m³ de lixiviats étaient à traiter et il est difficile de descendre en dessous car le massif n'a pas été étanché. Dans le bilan présenté, on considère le massif étanche d'où une différence qui correspond à l'infiltration dans le massif.

M. BAUDRY demande s'il existe une méthode ou des données suffisantes pour construire un modèle permettant d'établir des projections quant à l'épuisement des quantités de lixiviats produites. Également, il souhaiterait connaître l'effet de l'évolution (sur 3 ou 4 polluants emblématiques) du lessivage qui permette de nous rassurer sur l'épuisement progressif du massif dans le temps.

M. VERGNES répond qu'à ce jour, on ne peut pas apporter de réponse mais il est possible d'analyser les lixiviats bruts dans le temps (amélioration et dégradation de certains paramètres).

M. FARUYA complète la réponse en précisant que l'arrêté préfectoral prévoit un mémoire sur l'état du site accompagné d'une synthèse des mesures effectuées au terme de 5 puis 10 ans pour faire un point sur l'évolution du massif. Le premier sera établi au 31 décembre 2019 et présenté en 2020.

M. BIRON ajoute qu'il est prématuré de se projeter dans l'avenir tant que le massif n'est pas stabilisé.

M. BAUDRY demande à quelle échéance les matériaux présents sur le site pourraient être éventuellement valorisés. Il dit se projeter sur les 30 ans à venir.

M. VERGNES ne peut pas apporter de réponse à la question du réemploi des déchets et d'extraction des déchets inertes. Pour se projeter, il faudrait qu'il y ait des solutions.

M. BIRON souligne les progrès très importants faits en matière de gestion des déchets depuis 20 ans. Il précise que les enjeux du plan régional portent sur la réduction de la production des déchets à la source et la mise en place de filières de tri, réemploi et valorisation de déchets; le stockage étant la solution ultime après la valorisation matière et la valorisation énergétique. Aujourd'hui l'effort est fait sur le tri sans minimiser la

gestion des déchets enfouis.

M. VERGNES ajoute que le plan régional de déchets se focalise sur les axes précités selon les objectifs de la loi de transition énergétique. A l'horizon 2025, il faudra trouver des solutions avec les départements voisins.

M. BAUDRY dit que l'unité grand bétail (UGB) est trop élevée et la présence conjointe de vaches (mangeuses d'herbes hautes) et de moutons (mangeurs d'herbes basses) épuisent la couverture végétale. Il préconise de choisir un seul type de ruminant à la fois.

M. PAGOTTO rappelle que le ruisseau du Mounets coule et déborde en permanence et se déverse dans le champ en contrebas. Il dit qu'il n'a pas été « curé » depuis une dizaine d'années.

M. BIRON répond que le rejet d'eaux pluviales est autorisé par l'arrêté préfectoral.

Mme la Sous-Préfète explique que la communauté de communes qui a la compétence GEMAPI délègue ou transfère au syndicat de rivières. Il faut signaler le problème du ruisseau du Mounets au syndicat de rivières. Elle ajoute que le curage n'est pas forcément la solution miracle pour prévenir le risque d'inondation.

M. BIRON rappelle que TRIGONE a pour responsabilité de rejeter des eaux de qualité satisfaisante mais n'a pas la compétence pour entretenir le ruisseau.

En conclusion, M. BIRON dit que l'élément nouveau sur ce site est le traitement in situ des lixiviats. Il ajoute que ce site a une gestion normale et satisfaisante.

Mme la Sous-Préfète demande que soit fait un point rapide sur les anciennes décharges communales. « Les amis de la terre » ont sollicité Mme la Préfète, par courrier en date du 17 janvier, pour avoir communication d'un état des lieux de la réhabilitation des décharges brutes et dépôts sauvages.

La DREAL a été saisie de cette demande. En sus des 3 sites bénéficiant d'une commission de suivi auquel s'ajoute celui de Condom, 7 autres décharges majeures ont été répertoriées.

L'ensemble des gestionnaires a été interrogé par courrier, suite à la visite des inspecteurs de la DREAL, sur les mesures prises ou à prendre dans le cadre des démarches de réhabilitation. Un certain nombre de réponses a été reçu.

Mme la Sous-Préfète s'engage à apporter les informations par un échange bilatéral auprès de l'association « Les amis de la terre ».

M. BIRON dit que la question était pertinente. Il explique qu'en 1^{er} lieu, son service s'est attaché à régler les décharges qui ont poursuivi leur exploitation.

A l'issue des débats, Mme la Sous-Préfète de Mirande remercie les membres de la commission et lève la séance à 11H20.

La Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne Laybourne', with a long horizontal stroke extending to the right.

Anne LAYBOURNE